



1102626702

DATE DEPOT : 2011-03-17

NUMERO DE DEPOT : 2011R026669

N° GESTION : 2002B02608

N° SIREN : 440726289

DENOMINATION : GRANT THORNTON & ASSOCIES

ADRESSE : 100 R DE COURCELLES 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/12/14

TYPE D'ACTE : RAPPORT CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATURE D'ACTE :

**GRANT THORNTON & Associés**  
**Société Anonyme d'Expertise Comptable et Commissariat aux comptes**  
**Au capital de 20 968 370 euros**  
**100 rue de Courcelles 75017 PARIS**  
**440 726 289 RCS PARIS**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 31 JANVIER 2011**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous soumettre un projet d'augmentation du capital social par apports en nature.

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de l'opération de rapprochement avec les sociétés du Groupe ADG INTERNATIONAL, et est réalisée pour rémunérer les apports en nature effectués par certains associés de ce groupe à notre société.

- Monsieur Paul Duclos ferait apport à notre Société de 4350 actions de la SAS FIDUCIAIRE ADG,
- Monsieur Michel Jolly ferait apport à notre Société de 8 775 actions de la SAS FIDUCIAIRE ADG,
- Monsieur Serge Fourreau ferait apport à notre Société de 4 350 actions de la SAS FIDUCIAIRE ADG.

L'évaluation globale de ces apports qui ressort à 1 199 834 € et les conditions dans lesquelles ils seraient réalisés ont été, conformément à la loi, soumises à l'appréciation de Monsieur Dominique Gayno, commissaire aux apports désigné par ordonnance de M. le Président du Tribunal de commerce de PARIS en date du 16 décembre 2010.

Il vous sera donné lecture de son rapport, lequel a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS le 21 janvier 2011, soit huit jours au moins avant la réunion de la présente assemblée et tenu à votre disposition au siège social dans le même délai.

En rémunération des apports ci-dessus désignés évalués à 1 199 834 €, il serait attribué :

- à Monsieur Paul Duclos, 20 058 actions nouvelles de la SA GRANT THORNTON & Associés,
- à Monsieur Michel Jolly, 40 462 actions nouvelles de la SA GRANT THORNTON & Associés,
- à Monsieur Serge Fourreau, 20 058 actions nouvelles de la SA GRANT THORNTON & Associés,

soit un total de 80 578 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune de valeur nominale, émises au prix unitaire de 14,89 €, soit avec une prime d'apport de 4,89 € par action, entièrement libérées, de la société GRANT THORNTON & Associés, qui seraient émises à titre d'augmentation de capital.

La prime d'apport globale de 394 026,42 € serait inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteraient les droits des actionnaires anciens et nouveaux et qui pourrait recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Notre capital social se trouverait ainsi augmenté de 805 780 euros et serait porté à 21 774 150 euros.

Les actions nouvelles seraient dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiraient des mêmes droits et seraient soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Leurs droits aux dividendes s'exerceraient pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours à cette date de réalisation.

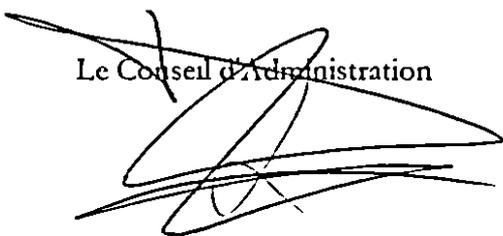
Ces actions seraient négociables dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Concernant la marche des affaires sociales depuis la clôture de l'exercice, elles sont satisfaisantes sur un marché toujours à forte concurrence, et malgré un contexte général tendu.

Si vous adoptez ce projet, il vous sera demandé de conférer à votre Conseil tous pouvoirs à l'effet de réaliser cette opération et notamment, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Fait à Paris  
Le 14.12.2010

Le Conseil d'Administration



J